

5EME RUE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : 75 rue de Turbigo-75003 Paris

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°524 960 796

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 03 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le 03 juillet à 15h00,

1. **The Arcane**, société par actions simplifiée au capital de 1.221,00 euros, dont le siège est situé sis 104, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 890 594 625, représentée par Madame Marion Darrieutort
2. **Monsieur Louis-Marie Durand**, né le 2 juin 1984 à la Roche-Sur-Yon (85000), de nationalité française, domicilié 45 boulevard de la Liberté – 93260 Les Lilas

Associés de la société 5EME Rue, société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est situé 75 rue de Turbigo-75003 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 524 960 796 (la "**Société**"), ont pris les décisions se trouvant dans l'ordre du jour ci-dessous :

1. Transfert du siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION :

(Transfert du siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts)

Les Associés,

connaissance prise des statuts de la Société et notamment des dispositions de leur article 4 en qu'elles attribuent aux Associés le pouvoir de transférer le siège social de la Société en tout lieu du territoire français et de modifier les statuts en conséquence,

décident de transférer avec effet immédiat le siège de la Société du 75 rue de Turbigo-75003 Paris, au 104, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris

décident qu'il ne sera conservé aucune activité à l'ancien siège social de la Société situé 75 rue de Turbigo-75003 Paris et

décident corrélativement de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 : Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 104, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION :
(Délégation de pouvoirs)

Les Associés,

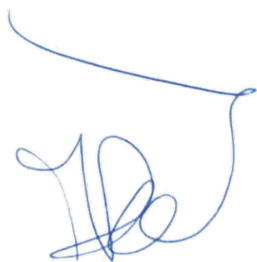
Confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

The Arcane

Représentée par Mme Marion Darrieutort



Monsieur Louis-Marie Durand

